**SALAIRE MINIMUM ET CRISE ECONOMIQUE :**

**CAS DE L’ALGERIE**

Hassiba Chérifi\*

**Résumé**

Le but de cet article est de traiter du devenir du salaire minimum dans le contexte de la crise économique mondiale actuelle.

Parler du salaire minimum dans le contexte de la crise économique mondiale contemporaine revient pour notre part à le situer dans le cadre de la problématique suivante: Quel est le devenir du salaire minimum/coût et du devenir du salaire minimum/pouvoir d’achat dans la crise économique mondiale ?Autrement dit quelles seront les différentes stratégies qui seront adoptées par le patron de l’entreprise pour palier à une baisse de ses profits et comment va réagir le travailleur pour pallier à une baisse du pouvoir d’achat de son salaire ?

Il est possible d’envisager de traiter du salaire minimum en période de crise économique au moins de deux façons :

-L’évolution du salaire minimum en période de crise actuelle dans les pays développés.

-Son évolution dans les pays en voie de développement comme l’Algérie.

Mots clés : salaire minimum, crise économique, pouvoir d’achat, coût salarial

ملخص

الهدف من هذا المقال هو دراسة تطورالاجر الادنى فى إطار الأزمة الاقتصادية العالمية المعاصرة.

التطرق الى الاجر الادنى فى إطارا لأزمة الاقتصادية العالمية المعاصرة يعني دراسته حسب الاشكالية التالية:

مامدى تطور الاجرالادنى/التكاليف و الاجر الادنى/ القدرة الشرائية فى إطار الأزمة الاقتصادية العالمية؟

بمعنى اخرماهى اهم الاستراتيجيات التي يمكن ان يطبقها صاحب المؤسسة لمعالجة او تجاوز مشاكل محتملة كانخفاض نسبة الأرباح و كذلك ماهى اهم الاستراتيجيات التي يمكن ان يطبقها العامل لمعالجة او تجاوز انخفاض القدرة الشرائية للأجر؟

يمكن معالجة الاجر الادنى فى إطارا لأزمة الاقتصادية العالمية المعاصرة على مستويين:

ـ كيف يتطورالاجرالادنى في الدول المتقدمة؟

ـ كيف يتطورالاجرالادنى في دول هي في طريق النمو كالجزائر؟

الكلمات المفتاحية : الا جر الادنى، الازمة الاقتصادية،القدرة الشرائية ،التكلفة

**\*** Maitre de ConférencesB, Faculté des Sciences Economiques, des Sciences Commerciales et des Sciences de Gestion, Université Blida2 Lounici Ali, EL Affroun.

**Introduction**

Le but de cet article est de traiter du devenir du salaire minimum dans le contexte de la crise économique mondiale actuelle.

Il ne s’agit pas de parler du salaire[[1]](#footnote-1) ou du salaire minimum, sa définition, sa composition ses soubassements théoriques, ses déterminants économiques et juridiques.

Tous ces aspects ont été déjà faits l’objet d’un traitement[[2]](#footnote-2).

Nous n’avons pas aussi la prétention de traiter de tous les aspects du salaire minimum ni de la crise économique et financière internationale contemporaine.

Cependant, nous voulons faire une ouverture sur le problème du salaire minimum tel qu’il se présente actuellement, notamment avec la persistance de la crise et son prolongement dans le temps.

Il est possible d’envisager de traiter du salaire minimum en période de crise économique au moins de trois façons :

I - L’évolution du salaire minimum en période de crise actuelle dans les pays développés

II-son évolution dans les pays en voie de développement comme l’Algérie.

II –Il est possible de traiter de l’évolution du salaire minimum en période de crise actuelle dans les pays pétroliers et les pays non pétroliers.

C’est dire toute la complexité de l’étude du salaire minimum et de son devenir en période de crise actuelle surtout lorsqu’il s’agit de travailler sur un pays en voie de développement et producteur d’hydrocarbures comme l’Algérie.

Parler du salaire minimum dans le contexte de la crise économique mondiale contemporaine revient pour notre part à **le situer dans le cadre de la problématique** suivante:

**Quel est le devenir du salaire minimum/coût et du devenir du salaire minimum/pouvoir d’achat dans la crise économique mondiale ?**

**Autrement dit quelles seront les différentes stratégies qui seront adoptées par le patron de l’entreprise et comment va réagir le travailleur pour pallier à une baisse du pouvoir d’achat de son salaire ?**

**I-LE SALAIRE, LE SALAIRE MINIMUM EN PERIODE DE CRISE DANS LES PAYS DEVELOPPES**

Nous pensons qu’il est important d’étudier le salaire minimum et son évolution selon les deux acteurs principaux le patron et le travailleur.

Il serait judicieux est important, à notre avis de connaître aussi le point de vue d’une institution internationale tel que le Bureau International du Travail(BIT).

-Quelles seront les différentes stratégies qui pourront être adoptées et envisagées par le chef d’entreprise pour palier la crise économique?

-Quel sera le pouvoir d’achat du travailleur payé au salaire minimum dans la situation où la crise économique s’aggrave c'est-à-dire avec le risque pour les travailleurs de perdre leurs emplois ?

-Quel est le point de vue du Bureau International du travail sur la question du salaire minimum et de son devenir en période de crise économique mondiale.

1. Du point de vue des patrons

Etant donné que le noyau central du capitalisme est la relation contradictoire entre le salaire et le profit[[3]](#footnote-3), le chef d’entreprise sera confronté pour contrer la baisse de ses profits  à prendre des décisions, comme par exemple ;

- Négocier avec les ouvriers pour le maintien ou non de leur emploi à condition qu’ils acceptent une baisse de leurs salaires.

- Le licenciement d’une partie du personnel et le maintien de l’autre partie mais avec l’intensification du rythme de travail et l’allongement de la journée de travail

- Le recours à la délocalisation à la recherche d’une baisse des coûts dont les coûts salariaux (Délocalisation des entreprises vers le chine, les ex pays coloniaux, les ex pays de l’Est Roumanie, Hongrie, Bulgarie…et d’autres pays à la recherche de coûts moindres et notamment de salaires bas).

Quelle que soit la solution adoptée par le chef d’entreprise pour surmonter la crise, il en découlera une baisse du pouvoir d’achat des travailleurs, une augmentation du chômage avec toutes les répercussions qu’il peut avoir sur les revenus tels que les salaires.

Dans toutes les situations d’évolution de la crise économique et tous les bouleversements auxquels nous assistons : délocalisations, reconversion d’entreprise, fermeture momentanée, absorption, fusion d’entreprises, usines à l’arrêt, cession des entreprises aux ouvriers, coopératives, la désindustrialisation de certains pays Européens[[4]](#footnote-4) …Ceci aura pour conséquence le licenciement des travailleurs qui viennent agrandir la masse des chômeurs.

1. Du point de vue des travailleurs[[5]](#footnote-5)

Une baisse de leur pouvoir d’achat, conséquence de la baisse de leurs salaires. Ce ne sera pas le problème du chômage mais un problème de sauvegarde des moyens de vie. Avec la crise économique et le chômage, la baisse des salaires, une bonne partie des salariés tombent dans la précarité.

1. Du point de vue du BIT

Dans le premier chapitre du Rapport mondial sur les salaires [[6]](#footnote-6) intitulé « l’impact de la crise financière et économique sur les salaires », l’OIT prévoit une baisse des salaires pour 2009 et des temps difficiles pour de nombreux travailleurs. Une croissance économique ralentie, voire négative, combinée à des prix hautement volatiles, va amputer le salaire réel de nombreux travailleurs, particulièrement les ménages à revenus faibles ou les plus pauvres. Dans de nombreux pays, les classes moyennes vont aussi être sérieusement touchées. Les tensions sont susceptibles de s’intensifier et le lieu de travail risque de devenir le théâtre de conflits salariaux.

En se basant sur les estimations et les prévisions du Fonds monétaire international (FMI) concernant la croissance économique mondiale publiées en octobre 2008, et étant donné la relation statistique observée entre la croissance économique et les salaires, le rapport prévoit pour 2009 une hausse maximale des salaires réels de 0.1 pour cent dans les pays industrialisés et de 1,7 pour cent à l’échelle mondiale.

De nouvelles suggèrent en fait qu’en 2009 les salaires réels chuteront même de 0.5 pour cent dans les pays industrialisés et augmenteront au maximum de 1.1 pour cent à l’échelle mondiale.

Dans le contexte actuel, les gouvernements sont encouragés à faire preuve d’un solide engagement en faveur de la protection du pouvoir d’achat de leurs populations et de stimuler ainsi la consommation intérieure. En premier lieu, les partenaires sociaux devraient être encouragés à négocier des moyens de prévenir une détérioration supplémentaire de la part des salaires dans le PNB comparée à celle des profits. Deuxièmement, le niveau du salaire minimum devrait être ajusté autant que possible afin de protéger le pouvoir d’achat des travailleurs les plus vulnérables. Troisièmement, le salaire et la négociation salariale doivent être complétés par une intervention publique à travers, par exemple des mesures de soutien au revenu.

Pourquoi les responsables politiques devraient-ils se préoccuper des politiques salariales en période de crise et durant le processus de redressement[[7]](#footnote-7)? Il s’agit tout d’abord de justice sociale et des souffrances que l’inégalité et les bas salaires imposent aux ménages, en particulier au bas de l’échelle des salaires.

Que peut-on faire pour améliorer les résultats du marché du travail? Les éléments d’information montrent que la croissance de la productivité et l’éducation pour tous constitueraient une étape importante vers l’amélioration du niveau et de la distribution des salaires.

Dans le rapport du BIT sur les salaires 2010/2011, il apparaît que la productivité, en particulier, était un déterminant essentiel du niveau des salaires et que les personnes dont le niveau d’éducation est faible couraient un risque élevé de se retrouver dans un emploi faiblement rémunéré. En même temps, la hausse de la productivité et l’éducation à elles seules ne suffisent pas à expliquer toutes les variations entre les différents résultats des pays en matière de salaires. C’est pourquoi dans le rapport, on fait prévaloir un certain nombre de mesures clés dans le domaine du travail et de la politique sociale qui sont aussi nécessaires pour améliorer les résultats au plan des salaires, la performance du marché du travail et les résultats macroéconomiques globaux.

Certaines de ces politiques vont de la négociation collective et des salaires minima aux prestations dans le cadre du travail et autres politiques de soutien des revenus. Ensemble, ces politiques devraient être placées dans le cadre réglementaire général visant à lutter contre les pratiques discriminatoires qui expliquent au moins partiellement l’inégalité salariale et les faibles rémunérations.

Si la négociation collective bénéficie à tous les travailleurs qui sont couverts

et peut contribuer à améliorer le lien entre la croissance des salaires et la croissance de la productivité, le salaire minimum est un instrument de politique permettant d’apporter un soutien efficace au bas de l’échelle des salaires. Les prestations liées au travail peuvent constituer des facteurs qui incitent les travailleurs à accepter des emplois faiblement rémunérés en fournissant un revenu supplémentaire au moyen de crédits d’impôt ou d’autres dispositifs.

Et, finalement, il faut de larges transferts de revenu, indépendamment de la situation dans l’emploi, pour atteindre les ménages les plus pauvres. Prises ensemble, ces mesures peuvent favoriser l’apparition de marchés du travail plus inclusif, une demande de consommation stable et, en dernier ressort, une croissance économique plus durable.

Le Rapport 2008/2009 du BIT relève que l’élaboration d’une politique cohérente est essentielle. Les bonnes pratiques liées à la cohérence des politiques en matière de salaire minimum et de négociation collective consistent à :

-Eviter l’utilisation des salaires minima en substitution à la négociation collective ;

-Conserver un système de fixation du salaire minimum aussi simple et facile à gérer que possible ;

-Garantir que les allocations sociales soient, autant que possible, déconnectées du niveau du salaire minimum –puisque cette pratique empêche souvent les gouvernements d’augmenter les salaires minimaux par crainte d’obtenir un effet négatif sur les budgets de sécurité sociale ;

-Accompagner les salaires minima de mécanismes d’application qui impliquent les inspecteurs du travail, ainsi que les partenaires sociaux ; et

-Etendre la couverture de la négociation collective pour inclure les groupes vulnérables tels que les travailleurs domestiques qui sont souvent exclus de la législation sur le salaire minimum .Cela est particulièrement important pour maximiser l’impact du salaire minimum sur l’égalité hommes-femmes.

Cependant, dans son Rapport mondial sur les salaires 2012/2013 l’Organisation Internationale du Travail relève : « Les constatations issues des enquêtes montrent qu’une «rémunération équitable» et le coût élevé de la vie constituent des priorités essentielles chez les jeunes de la région arabe, et le printemps arabe a apparemment incité plusieurs pays à augmenter les salaires des autochtones travaillant dans le secteur public. Concernant toutefois le secteur privé les salaires sont insuffisamment développés􀁏dans la région arabe. Ce phénomène entraine plusieurs conséquences imprévues, notamment un pouvoir de négociation asymétrique entre les travailleurs et les employeurs et la possibilité de troubles sociaux et d’instabilité politique »[[8]](#footnote-8).􀁈􀁆􀁌􀁄􀁗􀁌􀁒􀁑􀀃

􀁆􀁒􀁑􀁖􀁰􀁔􀁘􀁈􀁑􀁆􀁈􀁖􀀃

Le Rapport mondial 2012/13 sur les salaires révèle aussi que dans la plupart des pays l**es salariés reçoivent une part réduite du revenu national et qu’une part plus importante revient aux profits[[9]](#footnote-9). Cette tendance a toutes sortes d’implications économiques et sociales puisqu’elle est** à l’origine d’un mécontentement populaire avec une augmentation du risque de troubles sociaux.

Dans bien des cas, cela affecte l’économie en étouffant la demande ou en entraînant un endettement insupportable des ménages.  
Même en Chine, où les salaires ont triplé au cours de la décennie écoulée, la part du revenu national qui revient aux salariés a baissé.

Cette baisse des salaires dans les économies développées persiste même en cas d’une augmentation de la productivité du travail[[10]](#footnote-10).

L’OIT  rappelle et insiste dans le dernier Rapport mondial sur les salaires 2012/2013 que [les salaires minima sont indispensables pour enrayer la pauvreté au travail](http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_193626/lang--fr/index.htm) .Elle demande à ses 185 Etats membres d’adopter des politiques en matière de salaire minimum pour réduire la pauvreté au travail et d’offrir une protection sociale aux employés vulnérables. Les salaires minimaux devraient prendre en compte les besoins des travailleurs ainsi que des facteurs économiques, notamment les niveaux de productivité, les exigences du développement économique et la nécessité de maintenir un haut niveau d’emploi[[11]](#footnote-11).

**II-SALAIRES, SALAIRE MINIMUM ET CRISE ECONOMIQUE EN ALGERIE[[12]](#footnote-12)**

**Comment aborder le salaire minimum en Algérie dans le contexte de la crise économique mondiale actuelle ? Nous pensons qu’il est nécessaire de le traiter dans le cadre global de l’économie nationale algérienne.**

**A- Début de la crise économique et financière en 2008**

Etant un pays producteur d’hydrocarbures, l’Algérie n’a pas subi les effets de la crise économique mondiale de 2008[[13]](#footnote-13).

Pour préserver **le pouvoir d’achat** des populations, différentes mesures ont été prises par l’Etat[[14]](#footnote-14) :

Des augmentations conséquentes des salaires, des rappels sur les salaires avec des effets rétroactifs à partir de l’année 2008 ont touché pratiquement tous les secteurs (économiques, non économiques, la fonction publique, le secteur privé, les services …).Certaines de ces augmentations ont été accordées suite à des contestations et revendications sociales (dans les secteurs de l’éducation, la santé, l’enseignement supérieur, les gardes communaux…).

- Divers avantages et transferts sociaux ont été accordés, des augmentations des pensions de certaines franges de la société : les pensions de retraites, des chômeurs, les personnes à mobilité réduite, les femmes au foyer …

- Des mesures de soutien aux familles pauvres et démunies : panier du Ramadhan, rentrée scolaire…

Il est à noter que même si des augmentations de salaires ont été accordées ou consenties aux différents corps de métiers, l’augmentation du SNMG n’a pas été aussi importante.

D’autres mesures ont été décidées par l’Etat pour encourager l’investissement public et privé dans les différents secteurs économiques industriel, agricole, tourisme, l’artisanat et le secteur des services, participer à la croissance économiqueet aider à la création d’ l’emploi :

-Mesures en faveur des jeunes pour le financement de divers projets d’investissement : facilitations de l’octroi de crédits, microcrédits à travers les divers organismes : CNAC, ANGEM, ANSEJ…

-Des dispositifs en faveur de l’insertion professionnelle des jeunes : les contrats aidés tels que les CID et autres…

- Des mesures en faveur de l’assainissement et du redressement de certaines PME en difficultés.

- Différents projets d’investissement dans le secteur public ont été poursuivis ou lancés.

**B-  Dans la période actuelle**

Actuellement, nous assistons à une évolution rapide de la crise économique mondiale.

La situation a exacerbé les relations entre patrons et ouvriers : séquestration de chefs d’entreprises, manifestations de rue .La colère et l’indignation s’est transmise à la société et a débordé la relation patrons /syndicats.

- Le chômage a augmenté.

- Les contestations des travailleurs sont passées de l’entreprise[[15]](#footnote-15) à la société, voire la rue[[16]](#footnote-16).

- La situation économique de certains pays européens[[17]](#footnote-17) dont la Grèce, le Portugal, l’Espagne…s’est aggravée à cause de l’endettement de ces pays.

Les mesures d’austérité décidées par les différents Etats européens pour surmonter la crise de l’endettement ont eu des répercussions et retombées négatives sur le pouvoir d’achat des travailleurs et des ménages et les franges les plus vulnérables (employés précaires, les chômeurs, les jeunes…)

Dans la situation actuelle, en présence d’une récession économique mondiale qui s’aggrave, il y a de grands risques pour un ralentissement de l’activité économique. L’évolution de la crise économique de l’état de récession à l’état de dépression deviendra inévitable.

Dans cette situation, l’Algérie assistera impuissante à une baisse du prix de ses hydrocarbures qui aura pour conséquence une diminution des recettes pétrolières à cause de la baisse de la demande globale mondiale sur ce type d’énergie.

Dans ce cas de figure les autorités doivent prendre différentes mesures[[18]](#footnote-18) :

- Faire appel aux réserves de changes pour couvrir les besoins alimentaires et autres besoins de première nécessité (soins médicaux par exemple) de la population pour les trois ou quatre prochaines années.

-Arrêter momentanément certains projets d’investissements publics non prioritaires.

- Continuer à combattre la corruption qui mine les différentes franges de la société et de l’économie[[19]](#footnote-19).

-Assurer l’autosuffisance alimentaire de la population par le lancement de projets d’investissement dans le secteur de l’industrie, de l’agriculture, de l’élevage …par la création de petites et moyennes entreprises[[20]](#footnote-20).

- Continuer à soutenir et encourager l’investissement privé et public dans le secteur industriel et agricole.

-Investir dans le secteur du tourisme à travers tout le territoire national et surtout dans le grand Sahara .Ce qui peut générer des ressources monétaires importantes pour le pays.

-Améliorer le climat des affaires pour attirer plus d’investissements directs étrangers(IDE).

-Chercher d’autres sources d’énergie…

- Il deviendra impératif de réfléchir à s’affranchir de la dépendance alimentaire et de penser à réduire la facture d’importation surtout des produis alimentaires de première nécessité et de la facture des médicaments.

Les tableaux suivants reflètent l’évolution des importations ainsi que celle des exportations pour la période s’étalant de 2001 à 2009[[21]](#footnote-21)( en milliards de dollars)

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
| 9,5 | 12 | 13,3 | 17,9 | 19,6 | 21,5 | 27,6 | 39,3 | 39,9 |

On peut constater que les importations ont quadruplé entre 2001 et 2009.

Les exportations ont évolué comme suit :

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
| 19 | 18,7 | 24,5 | 32,3 | 46,3 | 54,6 | 60,2 | 79 | 45,1 |

-« entre 2001 et 2009, les importations ont quadruplées. En 2008, elles ont subitement augmenté à cause de la crise alimentaire. En 2009, elles se stabilisent au niveau de 2008, ce qui est anormal car les effets de la crise alimentaire se font toujours sentir(en 2009)on a enregistré un net reflux du prix des principales spéculations alimentaires).D’ailleurs , en 2009,les importations ont augmenté de plus de 40%(plus de 12 milliards de dollars en valeur absolue)par rapport à 2007, année que l’on peut considérer comme ordinaire.

-Pour ce qui concerne les exportations ( constituées essentiellement par les hydrocarbures), elles progressent entre 2001 et 2008 puis elles chutent en 2009 (sous l’effet de l’aggravation de la crise financière mondiale),à 45,1 milliards de dollars (contre 79 milliards et 60,2 milliards de dollars respectivement en 2008 et 2007), qui est le niveau atteint en 2005,soit 46,3 milliards de dollars.

-L’autre enseignement que les pouvoirs publics ont tiré de la crise financière de 2008 est que l’Etat a encore un rôle primordial à jouer, non seulement de régulateur mais aussi de soutien actif à la croissance économique »[[22]](#footnote-22).

Enfin, il est important de noter que la somme d'argent que perçoit l'ouvrier (son salaire nominal) lui suffit à peine à l'achat des marchandises physiologiquement indispensables à l'entretien de sa force de travail.

La conclusion évidente : les travailleurs payés au SNMG assistent impuissants à une diminution sérieuse de leur pouvoir d’achat et se trouvent dans une situation de précarité durable.

Cette situation difficile que vit le travailleur payé au SNMG a été soulevée non seulement par l’UGTA mais aussi par d’autres syndicats autonomes, organismes d’études et de recherches qui ont donc corroborés ces résultats[[23]](#footnote-23).

Le salaire minimum dont le montant s’élève depuis le premier janvier 2012 à 18000 DA est bien en dessous du Salaire Mensuel Moyen dont la valeur a été estimée à 33000 da[[24]](#footnote-24).

Il a été constaté que l’évolution du salaire minimum et aussi son augmentation dépendent essentiellement des décisions de l’Etat[[25]](#footnote-25) et dans peu de cas des décisions des chefs d’entreprises.

Une révision et une redéfinition du SNMG s’imposent. Ce qui permettra d’exclure les primes et les indemnités du salaire minimum et de contraindre et obliger les patrons des entreprises de payer un salaire supérieur ou au moins égal à 18000 DA.

Cependant le relèvement du SNMG concerne toujours le salaire national minimum brut et ne porte pas sur le salaire national minimum net[[26]](#footnote-26).L’article 87 bis de la Loi 90-11du 21 avril 1990 relative aux Relations de Travail[[27]](#footnote-27) continue de susciter débats et polémiques, sans trouver de réponse claire de la part des pouvoirs publics[[28]](#footnote-28).

D’après le Ministre du Travail, de l’Emploi et de la Sécurité Sociale, un groupe de travail issu de la tripartite s'attelle à proposer des variantes pour redéfinir le salaire minimum garanti et d'en évaluer les incidences. Une redéfinition qui sera intégrée dans la prochaine révision du Code du Travail. L'abrogation de cet article est l'une des principales revendications de l'UGTA et de tous les syndicats autonomes.

Le salaire minimum en Algérie a des fonctions économiques et sociales importantes. Il est utile, nécessaire voire indispensable, de le maintenir et même de l’augmenter. Les résultats de notre enquête[[29]](#footnote-29), le point de vue des patrons des entreprises sur la question du maintien ou de l’augmentation viennent, ici, conforter notre position.

D’où l’importance de maintenir et de préserver le salaire minimum, un salaire digne pour cette catégorie vulnérable de travailleurs, celle qui ne dispose d’aucune qualification particulière et qui est sans cesse menacée par le chômage, la pauvreté et la précarité.

Ce sont là quelques éléments de réflexion sur les effets de la crise économique sur un pays pétrolier comme l’Algérie et quelques éléments de réflexion pour un dépassement de cette crise mondiale.

**BIBLIOGRAPHIE**

AKKACHE(Ahmed) « l’Algérie face à la mondialisation » ; Edition I.A.IG, Alger, 2009.

BENHASSINE (M. L) « Réflexions sur le fonctionnement des politique de développement et des politiques économiques en Algérie de 1967 1998» in Revue de l’INT N°24/99 2ème trimestre 1999, Alger.

BENHASSINE (M.L) « La rente pétrolière: Entre politique économique et politique de développement»,2005.

BENHASSINE(M.L) « Economie politique de la prédation et du prédateur » Colloque organisé par l’Association des économistes de la Faculté des Sciences Economiques en 2004 sur « la Bonne Gouvernance ».

BOUTALEB (Kouider) « politique des salaires » , OPU, 2013.

CHERIFI(Hassiba) « Le salaire minimum, théorie et pratique: Le cas de l’Algérie » Revue de la Faculté des Sciences Economiques, de Gestion et des Sciences Commerciales, N=°24-/25,2011/2012

CHERIFI(Hassiba) « Le salaire minimum en Algérie », Thèse de Doctorat,Institut des Sciences Economiques, des Sciences Commerciales et des Sciences de Gestion, Alger, 2014.

MOUHOUBI(Salah) « L’Algérie face aux chocs extérieurs»,Basamet Edition,Alger 2013.

REBAH (Abdelatif) « Le développement national contrarié », Edition INAS, Algérie 2011.

RICARDO (David )« Principe de l’économie politique et de l’impôt »  Editions Calmann Levy & Cie 1970

MARX ( Karl )« Le capital » , Tome I Livre I ,Editions Garnier Flammarion. Paris 1969.

RAPPORT MONDIAL  SUR LES SALAIRES ,BIT,2008/2009.

RAPPORT MONDIAL SUR LES SALAIRES,BIT, 2010/2011.

RAPPORT MONDIAL SUR LES SALAIRES, 2012/2013.

Référence pour cet article :

Hassiba Cherifi « Le salaire minimum et crise économique », revue N=° 11 des Recherches Economiques de Faculté des Sciences Economiques, des Sciences Commerciales et des sciences de Gestion -Université de Blida-2-Lounici Ali , décembre 2014.

1. Pour plus de détails sur les salaires voir : BOUTALEB (Kouider) « politique des salaires » , OPU, 2013. [↑](#footnote-ref-1)
2. CHERIFI(Hassiba) « Le salaire minimum, théorie et pratique: Le cas de l’Algérie » Revue de la Faculté des Sciences Economiques, de Gestion et des Sciences Commerciales, Université d’Alger 3,N=°24-/25,2011/2012 [↑](#footnote-ref-2)
3. En effet ,David Ricardo le démontre clairement dans son ouvrage principal « Principe de l’économie politique et de l’impôt »cette relation contradictoire entre les salaires et les profits »… *les salaires pourraient monter de 20 %, les profits diminuant par conséquent dans une proportion plus ou moins grande sans causer le moindre changement dans la valeur relative de ces marchandises.* " , Editions Calmann Levy & Cie 1970page 27.

   Karl Marx le souligne aussi dans son ouvrage « Le capital » , Tome I Livre I ,Editions Garnier Flammarion. Paris 1969. [↑](#footnote-ref-3)
4. Le cas de la France .Signalons que l’Allemagne a conservé son tissu industriel [↑](#footnote-ref-4)
5. L’étude réalisée par l’OIT consiste à cliquer sur une carte du Monde pour comparer la façon dont les employés de banque et les ouvriers dans le monde arrivent à vivre avec ce qu’ils gagnent et comment ils envisagent leur avenir http://www.ilo.org/global/research/global-reports/global-wage-report/2012/stories/lang--fr/index.htm#gwrmap/0/ [↑](#footnote-ref-5)
6. Rapport mondial sur les salaires 2008/2009 [↑](#footnote-ref-6)
7. Le rôle des politiques salariales Rapport mondial du BIT 2010/2011 [↑](#footnote-ref-7)
8. Rapport Mondial sur les Salaires 2012/2013 sous <http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_213108.pdf>, BIT, pages 32 et 33 [↑](#footnote-ref-8)
9. Idem page 43 à 51 [↑](#footnote-ref-9)
10. Idem, Voir schéma sur la croissance des salaires moyen et de la productivité du travail dans les économies développées, page 51 [↑](#footnote-ref-10)
11. Idem page37 [↑](#footnote-ref-11)
12. Akkache(Ahmed) dresse un bilan critique des politiques économiques adoptées au lendemain de l’indépendance à nos jours et propose des solutions pour une sortie de crise pour le pays. Rebah(Abdeltif) est une référence tout aussi intéressante pour la connaissance de l’économie algérienne et propose des perspectives de développement économique. [↑](#footnote-ref-12)
13. Voir MOUHOUBI(Salah) « L’Algérie face aux chocs extérieurs»,Basamet Edition,Alger 2013.L’auteur fait une comparaison entre la crise mondiale de 2008 et celle que l’Algérie a traversé en 1986 . [↑](#footnote-ref-13)
14. Il est important de noter que les décisions d’augmenter les salaires en Algérie faisaient l’objet de discussions dans le cadre de la réflexion à la promulgation des statuts des différents corps de métiers et ceci ,bien avant l’année 2008. [↑](#footnote-ref-14)
15. Séquestration des chefs d’entreprises [↑](#footnote-ref-15)
16. Le mouvement des indignés dans le monde avec les manifestations, les émeutes, la violence… [↑](#footnote-ref-16)
17. Excepté l’Allemagne et dans une moindre mesure la France. [↑](#footnote-ref-17)
18. Certaines de ces mesures ont été prises [↑](#footnote-ref-18)
19. Voir à ce propos la contribution de M .l.Benhassine « Economie politique de la prédation et du prédateur » au Colloque organisé par l’Association des économistes de la Faculté des Sciences Economiques en 2004 sur « la Bonne Gouvernance ». [↑](#footnote-ref-19)
20. « L’Espagne te l’Italie en comptent chacune 3 millions. La France en a plus de 2 millions et demi , qui produisent 84% du revenu national et emploient 85% des travailleurs. Les neuf dixièmes de ces entreprises utilisent moins de 10 salariés... » A.Akkache « l’Algérie face à la mondialisation » ; Edition I.A.IG, Alger,2009,p :208. [↑](#footnote-ref-20)
21. MOUHOUBI(Salah) op cit ,page26 [↑](#footnote-ref-21)
22. MOUHOUBI(Salah) op cit page 26/27. [↑](#footnote-ref-22)
23. ONS, CENEAP,CREAD... [↑](#footnote-ref-23)
24. «  En effet selon des enquêtes menées par l'Institut national du travail «  le salaire moyen en Algérie est passé de 22.925 DA, en 2002, à plus de 33.000 DA actuellement, soit une augmentation de 40% » . [↑](#footnote-ref-24)
25. Chérifi(Hassiba) « Le salaire minimum en Algérie », Thèse de Doctorat,Institut des Sciences Economiques, des Sciences Commerciales et des Sciences de Gestion, Alger, 2014. [↑](#footnote-ref-25)
26. Le flou entretenu autour de cet article (il n’y a pas de distinction entre le Salaire National Minimum Net et Salaire National Minimum Brut) autorise certains opérateurs économiques à payer un salaire minimum en dessous de 12000 da. [↑](#footnote-ref-26)
27. N=°JORA :017 du 25-04-1990 modifié et complétée jusqu’à l’ordonnance n° 97-02 du 11 janvier 1997. [↑](#footnote-ref-27)
28. Voir à ce propos Saadoun,M. (2006) « Un Smig formel dans une économie informelle » *in le**Quotidien d’Oran ,* 3 Octobre 2006 et aussi Makedhi, M.(2006) « Un salaire minimum à 12000 da **»** in *El Watan du 2 octobre 2006*. [↑](#footnote-ref-28)
29. Chérifi(Hassiba) op cit. [↑](#footnote-ref-29)